

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2012-190 du 4 juillet 2012 modifiant la décision DG n° 2012-171 du 7 juin 2012 portant nomination d'experts auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie génique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1230435S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1125-1 et suivants, R. 1125-1 et suivants, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2004-224 du 27 août 2004 modifiée portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie génique ;

Vu la décision DG n° 2012-23 du 23 février 2012 portant nomination d'experts auprès du groupe d'experts sur les recherches biomédicales portant sur des produits de thérapie génique,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision DG n° 2012-171 du 7 juin 2012 susvisée est modifié comme suit :
Au lieu de : « M. APPARICIO (Thomas) », lire : « M. APARICIO (Thomas) ».

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 4 juillet 2012.

Pour le directeur général et par délégation :
La directrice générale adjointe,
B. GUÉNEAU-CASTILLA